



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 12 mars 2009 — N° 6

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 10 h 03.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires prioritaires**

*Débat sur le discours d'ouverture de la session*

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Charest, premier ministre, à la séance du mardi 10 mars 2009 ainsi que sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière) et M. Khadir (Mercier).

---

À 11 h 59, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

**12 mars 2009**

---

La séance reprend à 14 h 07.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Whissell, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 25 Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 25.

\_\_\_\_\_

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 24 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 24.

\_\_\_\_\_

**12 mars 2009**

---

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 15 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 15.

n°20 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 20.

---

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 4 Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 4.

---

M. Arcand, ministre des Relations internationales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 17 Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 17.

**12 mars 2009**

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 201 Loi concernant la Ville de Boucherville

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 62-20090312)

Mme Richard (Marguerite-D'Youville) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant la Ville de Boucherville.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, dépose :

Le rapport du Contrôleur des finances relatif au mandat spécial adopté le 18 février 2009, conformément à la *Loi sur l'administration financière*.

(Dépôt n° 63-20090312)

---

Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2008;

(Dépôt n° 64-20090312)

**12 mars 2009**

---

Le rapport annuel de gestion de la Commission consultative de l'enseignement privé, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008;

(Dépôt n° 65-20090312)

Le rapport annuel 2007-2008 du Comité sur les affaires religieuses.

(Dépôt n° 66-20090312)

### **Dépôts de pétitions**

M. Bouchard (Vachon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 40 citoyens et citoyennes de la région de Longueuil, concernant l'aide financière aux projets communautaires dans les habitations à loyer modique.

(Dépôt n° 67-20090312)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Ferland (Ungava) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 57 citoyens et citoyennes de la région de Chibougamau, concernant l'aide financière aux projets communautaires dans les habitations à loyer modique.

(Dépôt n° 68-20090312)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 402 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la commercialisation de l'eau.

(Dépôt n° 69-20090312)

**12 mars 2009**

---

M. le président rend la directive suivante concernant la répartition des débats de fin de séance de la 39<sup>e</sup> législature :

#### DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

La répartition des débats de fin de séance doit refléter celle des questions lors de la période des questions et réponses orales. Les députés indépendants se sont vu accorder une question principale par séance. Ainsi, en posant une question par séance, l'ensemble des députés indépendants poserait environ 10 % des questions et aurait droit à un débat sur neuf, soit 11,1 % des débats de fin de séance. Les députés ministériels pourront soulever un débat par sept séances. Quant aux députés de l'opposition officielle, ils pourront soulever tous les autres débats.

Les députés indépendants pourront soulever un débat de fin de séance à tour de rôle afin qu'ils soient traités équitablement. Ils devront par contre établir entre eux qui soulèvera le débat de fin de séance pour une période donnée.

La présidence effectuera une répartition des débats comme le commande l'article 311 du Règlement dans la mesure où elle recevra plus de trois demandes de débat de fin de séance. Lorsque trois demandes de débat ou moins seront reçues, la présidence accordera la tenue des débats ainsi soulevés.

#### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### **Motions sans préavis**

À 15 h 29, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

**12 mars 2009**

---

Les travaux reprennent à 17 h 20.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, M. Bédard, leader de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Deltell (Chauveau), M. Caire (La Peltrie), M. Bonnardel (Shefford), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE suite à la publication des résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec le 25 février dernier, l'Assemblée nationale mandate la Commission des finances publiques afin qu'elle procède à l'audition de la ministre des Finances le vendredi 13 mars 2009 de 9 h 30 à 11 h 30 à la salle du Conseil législatif;

QU'à la réception des documents demandés en annexe par la Commission des finances publiques, la Commission tienne des auditions publiques et qu'à cette fin elle entende les personnes suivantes, selon l'ordre déterminé par la Commission; toutefois, en cas d'objections légales ou légitimes formulées par la Caisse de dépôt et placement à la production de certains documents, celle-ci fait parvenir par écrit à la Commission les raisons qui justifient leur exclusion :

- M. Fernand Perreault, président et chef de la direction par intérim de la Caisse, pour une durée de 2 heures
- M. Claude Bergeron, vice-président des affaires juridiques de la Caisse, pour une durée de 2 heures
- M. Richard Guay, ex-président et chef de la direction de la Caisse, pour une durée de 2 heures
- M. Pierre Brunet, président du conseil d'administration de la Caisse, pour une durée de 6 heures
- M. Alban D'Amours, président du comité de gestion des risques de la Caisse, pour une durée de 2 heures
- M. Henri-Paul Rousseau, ex-président et chef de la direction de la Caisse, pour une durée de 6 heures

12 mars 2009

---

- M. Luc Meunier, président et chef de la direction de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, pour une durée de 2 heures
- M. André Trudeau, président et chef de la direction de la Régie des rentes du Québec, pour une durée de 2 heures
- M. Gilles Giguère, président du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, pour une durée de 2 heures
- M. John Harbour, président et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour une durée de 2 heures
- M. André Ménard, président-directeur général de la Commission de la construction du Québec, pour une durée de 2 heures

QUE la ministre des Finances soit à nouveau entendue pour une durée de 4 heures;

QUE le député de Mercier puisse être membre de la Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Bérubé (Matane) et M. Deltell (Chauveau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la performance de tous les athlètes et des médaillés des Jeux du Québec d'hiver qui regroupe des jeunes de partout au Québec et fait la promotion d'une culture sportive;

QU'elle salue l'excellent travail des milliers de bénévoles qui ont fait de cet événement un succès encore cette année.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

**12 mars 2009**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Pinard (Saint-Maurice), Mme Weil, ministre de la Justice, M. Bonnardel (Shefford), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale des droits des consommateurs et souligne le travail exceptionnel de l'Office de la protection du consommateur dont la mission première est de protéger et de promouvoir les intérêts des consommateurs québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Drainville (Marie-Victorin), Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 21<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle qui se tient du 8 au 14 mars 2009 sous le thème « Je te découvre... tu me ressembles! »

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Mme Beauchamp, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entendre la ministre des Finances conformément à la motion adoptée à la présente séance.

#### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Du consentement unanime de l'Assemblée pour déroger aux articles 296 et 297 du Règlement, l'avis d'interpellation inscrit au *Feuilleton et préavis* du jeudi 12 mars 2009 sera substitué par un nouvel avis d'interpellation. Ce nouvel avis sera inscrit au *Feuilleton et préavis* du mardi 17 mars 2009 pour la tenue d'une interpellation le vendredi 20 mars 2009. Le sujet de l'interpellation sera donc annoncé le mardi 17 mars 2009.

12 mars 2009

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Débat sur le discours d'ouverture de la session*

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Charest, premier ministre, à la séance du mardi 10 mars 2009 ainsi que sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière) et M. Khadir (Mercier).

À la fin de son intervention, M. Ferland (Ungava) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement libéral qui fait preuve d'improvisation dans la mise en place d'un plan de développement du Nord québécois sans impliquer dans sa préparation les populations nord québécoises.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Khadir (Mercier), et M. Ferland (Ungava).

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

---

À 18 h 03, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 17 mars 2009, à 10 heures.

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**